

Yukon, la loi sur les territoires du Nord-Ouest et la loi sur les terres territoriales, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

—Monsieur l'Orateur, après ce que le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) a dit au sujet de notre grand compatriote, Bobby Orr, je voudrais ajouter que les Canadiens juniors de Montréal ont remporté la Coupe Mémorial en quatre parties et que nous avons raison d'être fiers de nos excellents joueurs de hockey.

[Français]

Monsieur l'Orateur, j'avais le vif plaisir, il y a quelques semaines, de présenter à la Chambre un projet de loi sur la prévention de la pollution des eaux de l'Arctique, lequel établit clairement dans quelles conditions ces eaux seront ouvertes au transport maritime, sans danger pour la qualité de l'eau, ni pour l'équilibre écologique du Nord canadien. Aujourd'hui, c'est avec un égal plaisir que je propose la deuxième lecture d'un projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Yukon, Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la Loi sur les terres territoriales».

L'objectif de ce projet de loi est double. D'une part, il vise à favoriser le développement constitutionnel des deux territoires, en ce sens qu'il permettra à leurs habitants d'assumer une plus grande responsabilité dans la conduite quotidienne de leurs gouvernements respectifs. D'autre part, il permettra au gouvernement fédéral de protéger plus efficacement le milieu ambiant. Essentiellement, le Nord demeure encore à l'état naturel et nous devons, dès maintenant, prendre les dispositions nécessaires pour que la mise en valeur de ses ressources se poursuive sans que soit mis en danger le fragile équilibre écologique de ces régions.

Le gouvernement du Canada assume, à l'encontre des territoires du Nord, des responsabilités bien particulières. Si ces territoires couvrent une immense étendue, qui représente près de 40 p. 100 de la superficie totale du Canada, ils contiennent moins de 1 p. 100 de notre population. Bon nombre de ces habitants sont des Indiens et des Esquimaux encore attachés à leur mode de vie traditionnel. Éloignés des grands centres de population et de production, ces deux territoires demeurent en grande partie inexplorés. Les problèmes de transport et les conditions climatiques y sont évidemment très difficiles. Pour toutes ces raisons, le Nord doit encore compter sur l'aide du gouvernement fédéral pour développer ses ressources, protéger son écosystème et jouer un rôle plus important dans la vie nationale. Les Territoires dépendent du gouvernement central pour les lois qui établissent

[L'hon. M. Chrétien.]

la structure de leur propre gouvernement, et je propose que cette législation soit de nouveau modifiée afin de répondre à leurs besoins actuels et de maintenir un équilibre harmonieux entre les exigences du progrès politique, économique et social dans ces régions.

Il existe un lien étroit entre le bien-être social des habitants du Nord et la mise en valeur des ressources septentrionales. Cette relation revêt une signification qui s'est accrue rapidement, à mesure que le Yukon et le district du Mackenzie—lequel fait partie des Territoires du Nord-Ouest—sont devenus des centres majeurs d'investissement et ont acquis une importance internationale, comme réservoirs de produits à l'état brut. Des mines considérables sont en voie d'exploitation à Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à Faro et à Clinton Creek, au Yukon. L'industrie minière a atteint, dans le Nord, un niveau d'expansion extraordinaire au cours des dernières années: mentionnons simplement que la production minière du Nord canadien, qui était inférieure à 30 millions de dollars en 1964, atteindra cette année plus de 200 millions de dollars. Mais l'essor le plus spectaculaire est peut-être encore à venir.

Le potentiel du Nord canadien, en ce qui a trait au pétrole et au gaz, a engendré une activité sans précédent dans le delta du Mackenzie et dans les îles de l'Arctique. Cette activité apportera presque certainement de nouveaux avantages matériels à la population, mais elle ne manquera pas non plus de compliquer son existence. Les gens du Nord s'attendent, à bon droit, à ce que l'amélioration de leur niveau de vie s'accompagne du droit de jouer un rôle plus actif au sein de leur gouvernement. Les modifications que je propose aux lois sur le Yukon et sur les Territoires du Nord-Ouest ont été élaborées à cette fin. L'amendement à la Loi sur les terres territoriales, que je demande également à la Chambre d'étudier, vise à protéger la surface des terres septentrionales.

● (3.10 p.m.)

L'introduction de ce projet de loi suit de près deux mesures importantes que j'ai présentées à la Chambre, et qui visaient à protéger les eaux du Nord, notamment la Loi sur les eaux intérieures du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, présentée en mars, et la loi sur la prévention de la pollution des eaux de l'Arctique, présentée en avril.

Il serait peut-être utile de rappeler à la Chambre l'évolution du gouvernement dans le Nord canadien. Tous les habitants élisent des représentants aux conseils territoriaux, conseils qui jouissent de pouvoirs législatifs semblables à ceux des législatures provinciales,